

La Marche Nordique a le vent en poupe



Activité complémentaire de la randonnée, cette nouvelle pratique s'adapte à tous profils de randonneurs, pouvant ainsi permettre de rajeunir la moyenne d'âge de vos pratiquants et consolider la pérennité de nos associations. En d'autres termes, elle conviendra aux randonneurs tout en apportant un regain de dynamisme aux clubs ! D'ailleurs les chiffres 2013/2014 le prouvent, puisqu'on note une croissance de 7% des licences des clubs qui la proposent.

Vos nouveaux adhérents vous en formulent explicitement la demande ? Ils vous questionnent sur cette activité que tous les professionnels de santé recommandent ? N'hésitez pas à contacter votre comité départemental qui vous aiguillera vers votre Référent départemental ou régional Marche Nordique. Ces experts en la matière vous aideront dans les premières démarches : séances découvertes, initiations avec prêt des bâtons, ...

Des formations d'Animateur(trice)s Marche Nordique (AMN) sont en outre proposées par bon nombre de Commissions Régionales Formation :

- Via le cursus traditionnel de 3 jours, tourné vers vos animateurs de randonnée certifiés : (pré-requis demandés : être licencié FFRandonnée ou randocarteur, être diplômé Animateur 1er degré, attester d'une pratique d'au moins 3 séances de Marche Nordique),
- Via le nouveau cursus 2 fois 2 jours qui permet à un marcheur nordique de se spécialiser dans l'encadrement des sorties en Marche Nordique qui sont des séances de gymnastique complète au grand air, d'une durée de 2 heures environ, sur des itinéraires reconnus : (pré-requis demandés : être licencié FFRandonnée ou randocarteur, attester d'une pratique d'au moins 3 séances de Marche Nordique, posséder le P.S.C.1, à savoir l'attestation premiers secours).



Cette formation inclut une période d'encadrement de 3 mois sous la supervision d'un(e) animateur(trice) diplômé(e). Pour ces 2 cursus, s'adresser à son comité.

Créer son propre club de Marche Nordique, c'est possible !

Vous êtes AMN diplômé et si vous sentez que la demande est forte autour de vous, alors sachez que ce n'est pas plus compliqué que de créer un club de rando « traditionnelle ». Le réseau fédéral (*) est à votre écoute pour vous appuyer dans cette démarche !

Votre contact : marchenordique@ffrandonnee.fr

(*) Les Référents régionaux, le Référent National, le Conseiller Technique National, et quelques personnes ressources spécialisées, soit toute une équipe mobilisée pour vous.